

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation</p> <p style="text-align: center;">24 février 2009</p> <p>Date d'affichage</p> <p style="text-align: center;">23 février 2009</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>En exercice : 33</p> <p>Présents : 29</p> <p>Votants : 32</p>	<p>L'an deux mil neuf</p> <p>Le 2 mars à vingt heures</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni exceptionnellement à la Maison des Associations en séance publique sous la présidence de Pierre CARASSUS, Maire</p> <p><u>En exercice</u> : 33</p> <p><u>Étaient présents</u> : Pierre CARASSUS, Pierre HERRERO, Ginette MOREAU, Josette GUYARD, Jean-Louis MASSON, Corinne MAGNIFICO, Alain TAFFOUREAU, Anselme MALMASSARI, Jacqueline CHEVIYER, Jean Christophe PAGES, Nadine DALLONGEVILLE, Jean François CHALOT, Henri Du BOIS de MEYRIGNAC, Chantal BAUDET, Michel GARD, Olivier JACOB, Maryse AUDAT, Michel BERLAN, Fatima ABERKANE JOUDANI, Gilbert LAVALLEE, Alexandrine TRINIDAD PRATT, Dominique GASTREIN, Martine BACHELET, Clodi PRATOLA, Palmyre DEBOSSU, Marc DUMONT, Odile EYRAUD, Antoine FRANZI, Alain VALOT (29)</p> <p><u>Absents ayant donné pouvoir</u> : Colette LLECH à Michel BERLAN, Marie Christophe TROUVE à Ginette MOREAU, Jean-Claude CARON à Clodi PRATOLA (3)</p> <p><u>Absent</u> : Ghislaine SARGENT (1)</p> <p>Chantal BAUDET a été élue secrétaire de séance.</p>
--	---

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- 29. Approbation des procès verbaux des 15 décembre 2008, 28 janvier 2009 et 8 février 2009
- 30. Compte rendu des décisions

URBANISME – TRAVAUX & MARCHES PUBLICS

- 31. Régularisation terrain gens du voyage CAMVS
- 32. Cession terrain sentier des Boulettes
- 33. Cession terrain sentier des Chalucarnes
- 34. Rapport sur l'état des marchés
- 35. Avenant n°1 au contrat de mandat public « la passerelle »

CONTENTIEUX

- 36. Contentieux Géothermie

FINANCES COMMUNALES

- 37. Compte administratif du budget communal année 2008
- 38. Compte administratif du budget annexe tertre de Cherisy année 2008
- 39. Compte administratif du budget annexe eau potable année 2008
- 40. Compte administratif du budget régie Passerelle 2008
- 41. Compte administratif du budget régie cinéma année 2008
- 42. Compte gestion du budget communal année 2008

43. Compte gestion du budget annexe tertre de Cherisy année 2008
44. Compte gestion du budget annexe eau potable année 2008
45. Compte gestion du budget régie Passerelle 2008
46. Compte gestion du budget régie cinéma année 2008
47. Affectation résultat M14 Budget communal année 2008
48. Affectation résultat M4 Budget annexe eau année 2008
49. Affectation résultat M14 Budget régie Passerelle année 2008
50. Budget Primitif communal année 2009
51. Budget Primitif annexe tertre de cherisy année 2009
52. Budget Primitif annexe eau potable année 2009
53. Budget Primitif régie Passerelle année 2009
54. Budget Primitif régie cinéma année 2009
55. Programme d'emprunts 2009
56. Prêt relais la Passerelle
57. Vote des trois taxes année 2009
58. Révision du loyer des Guignottes
59. Révision AP/CP

ACTIVITE ECONOMIQUE

60. Convention avec l'AGRP

PERSONNEL

61. Tableau des effectifs
62. Création de postes : besoin saisonnier
63. Désignation d'un représentant au sein du CNAS
64. Mise à disposition d'un employé communal à l'AGRP
65. Rémunération accessoire de conseil en informatique

QUESTIONS DIVERSES

Désignation du secrétaire de séance

A L'UNANIMITE, DESIGNNE Chantal BAUDET comme secrétaire de séance.

09.029 - Approbation des procès verbaux des 15 décembre 2008, 28 janvier 2009 et 8 février 2009.

A L'UNANIMITE, APPROUVE les procès verbaux soumis moyennant deux correctifs.

09.030 - Compte rendu des décisions intervenues depuis le 15 décembre 2008

PREND ACTE des décisions suivantes 08.36 à 09.006

09.031 - Régularisation de la cession de terrain des Gens du voyage au profit de la CAMVS

REMPLECE ainsi les termes de la délibération n° 08-82 en date du 7 mai 2008 :

« ACCEPTE de céder le terrain à titre gratuit de 3633 m², prélevé sur les parcelles communales : YAp 118 d'une superficie de 3330 m² et YA 92p d'une superficie de 303 m², à la Communauté d'Agglomération Melun val de Seine à l'Euro symbolique ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera reçu par le notaire choisi par la CAMVS.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 27

Contre : 0

Abstention : 5 (Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON)

09.032 - Cession de terrain- sentier rural des grands Boulettes

A L'UNANIMITE, ACCEPTE de céder à Monsieur et Madame MIRVILLE la partie déclassée du sentier rural des Boulettes d'une superficie d'1 m² au prix de 4€50 le m² et autorise une prise de possession anticipée et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte.

09.033 - Cession de terrain- sentier rural situé entre rue des Chalucarnes et route de Livry

ACCEPTE de céder au prix de 4€,50 le m² :

- la parcelle AK 1541 à Mr et Mme Borowick
- la parcelle AK 1542 à Mr et Mme Ferras
- la parcelle AK 1543 à Mr et Mme Aoues
- la parcelle AK 1544 à Mr et Mme Boureille
- la parcelle AK 1545 à Mr et Mme Delaborde
- la parcelle AK 1546 à Mr et Mme Audebert
- la parcelle AK 1547 à Mr et Mme Ferras

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 25

Contre : 5 (Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON)

Abstention : 2 (MM. FRANZI, VALOT)

09.034 - Rapport sur l'état des marchés soldés ou en cours.

A L'UNANIMITE, APPROUVE le rapport sur l'état des marchés publics présenté.

09.035 - Avenant n°1 Mandat rénovation de la Résidence la Passerelle

APPROUVE l'avenant n°1 au mandat de maîtrise d'ouvrage approuvé le 5 mars 2007 à Aménagement 77

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 27

Contre : 0

Abstention : 5 (Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON)

09.036 - Géothermie

AUTORISE Monsieur le Maire à saisir la Justice en vue d'une action au pénal à l'encontre de l'ancien maire Louis Augier.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 27

Contre : 0

Abstention : 5 (Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON)

A L'UNANIMITE, AUTORISE Monsieur le Maire à saisir la Justice en vue d'une action au pénal à l'encontre de secrétaire général Claude Demesy.

09.037 - Adoption du compte administratif Budget Communal 2008

Article 1er

ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2008, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	Reste à réaliser	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	3 854 315,56	360 624,94	14 103 587,43
RECETTES	3 532 736,13	60 176,87	15 121 294,23
RESULTAT	- 321 579,43	- 300 448,07	1 017 706,80

Article 2

Le Maire,

Le Trésorier principal de Melun Val de Seine,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 24

Contre : 0

Abstention : 7 (Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON, FRANZI, VALOT)

09.038 - Adoption du compte administratif Budget annexe Tertre de Chérisy année 2008

Article 1er

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2008, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0	29 900,00
RECETTES	0	58 999,80
RESULTAT	0	29 099,80

Article 2

Le Maire, le Trésorier principal de Melun Val de Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 24

Contre : 0

Abstention : 7 (Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON, FRANZI, VALOT)

09.039- Adoption du compte administratif Budget annexe Eau Potable année 2008.

Article 1er

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2008, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	Reste à réaliser	EXPLOITATION
DEPENSES	76 666,83	0	25 530,46
RECETTES	89 413,30	0	71 765,03
RESULTAT	12 746,47	0	46 234,57

Article 2

Le Maire, le Trésorier principal de Melun Val de Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 24

Contre : 0

Abstention : 7 (Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON, FRANZI, VALOT)

09.040 - Adoption du compte administratif Budget Régie la Passerelle année 2008

Article 1er

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2008, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	Reste à réaliser	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	15 701,88	0	15 638,06
RECETTES	69 400,36	0	36 000,53
RESULTAT	53 698,48	0	20 362,47

Le Maire, le Trésorier Principal de Melun Val de Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 24

Contre : 0

Abstention : 7 (Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON, FRANZI, VALOT)

09.041 - Adoption du compte administratif Budget Régie Cinéma année 2008

A L'UNANIMITE, ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2008, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0	154 005,01
RECETTES	0	178 432,23
RESULTAT	0	24 427,22

09.042 - Adoption du compte de gestion Budget Communal année 2008

ADOPTE le compte de gestion du Trésorier principal de Melun Val de Seine pour l'exercice 2008 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2008

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire, le Trésorier principal de Melun Val de Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 25

Contre: 0

Abstention : 7 (Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON, FRANZI, VALOT)

09.043 - Adoption du compte de gestion Budget annexe Le Tertre de Chérisy année 2008

ADOPTE le compte de gestion du Trésorier principal de Melun Val de Seine pour l'exercice 2008 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2008

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire, le Trésorier principal de Melun Val de Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 25

Contre: 0

Abstention : 7 (Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON, FRANZI, VALOT)

09.044 - Adoption du compte de gestion Budget annexe service Eau Potable année 2008

ADOPTE le compte de gestion du Trésorier principal de Melun Val de Seine pour l'exercice 2008 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2008

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire, le Trésorier principal de Melun Val de Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 25

Contre: 0

Abstention : 7 (Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON, FRANZI, VALOT)

09.045 - Adoption du compte de gestion Budget Régie la Passerelle année 2008

ADOPTE le compte de gestion du Trésorier principal de Melun Val de Seine pour l'exercice 2008 et dont les

écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2008

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire, le Trésorier principal de Melun Val de Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 25

Contre : 0

Abstention : 7 (Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON, FRANZI, VALOT)

09.046 - Adoption du compte de gestion Budget Régie Cinéma année 2008

A L'UNANIMITE, ADOPTE le compte de gestion du Trésorier principal de Melun Val de Seine pour l'exercice 2008 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2008

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire, le Trésorier principal de Melun Val de Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

09.047 - Affectation du résultat M14 Budget Communal année 2008

AFFECTE le résultat du budget de la commune comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté	
Excédent antérieur reporté	660 434,53 euros
Virement à la section d'investissement	538 064,00 euros
RESULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31.12.08)	1 017 706,80 euros
EXCEDENT AU 31.12.08	
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit résiduel de la SI	622 027,50 euros
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) en SI	
Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement	395 679,30 euros

Le Maire, le Trésorier Principal de Melun Val de Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 25

Contre : 0

Abstention : 7 (Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON, FRANZI, VALOT)

09.048 - Affectation du résultat M4 Budget annexe service Eau Potable année 2008

AFFECTE le résultat du budget annexe service Eau Potable comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté	
Excédent antérieur reporté	43 498,56 euros
Virement à la section d'investissement	14 235,56 euros
RESULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31.12.08)	46 234,57 euros

EXCEDENT AU 31.12.08	
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit résiduel de la SI	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) en SI	
Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement	46 234,57 euros

Le Maire, Le Trésorier principal de Melun Val de Seine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 25

Contre : 0

Abstention : 7 (Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON, FRANZI, VALOT)

09.049 - Affectation du résultat M14 Budget Régie la Passerelle année 2008

AFFECTE le résultat du budget Régie la Passerelle comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté	
Excédent antérieur reporté	8 822,08 euros
Virement à la section d'investissement	18 879,00 euros
RESULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31.12.08)	20 362,47 euros
EXCEDENT AU 31.12.08	
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit résiduel de la SI	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) en SI	
Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement	20 362,47 euros

Le Maire, Le Trésorier principal de Melun Val de Seine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 25

Contre : 0

Abstention : 7 (Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON, FRANZI, VALOT)

09.050 - Vote du Budget Primitif Commune année 2009

DECIDE d'adopter le Budget Primitif Commune 2009.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 25

Contre : 7 (Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON, FRANZI, VALOT)

Abstention : 0

09.051 - Vote du Budget Primitif annexe Tertre de Chérisy année 2009

DECIDE d'adopter le Budget Primitif annexe du Tertre de Chérisy 2009.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 25

Contre : 5 (Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON)

Abstention : 2 (MM. FRANZI, VALOT)

09.052 - Vote du Budget Primitif Annexe Eau Potable année 2009

DECIDE d'adopter le Budget Primitif Annexe Eau Potable 2009.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 25

Contre : 5 (Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON)

Abstention : 2 (MM. FRANZI, VALOT)

09.053 - Vote du Budget Primitif Régie La Passerelle année 2009

DECIDE d'adopter le Budget Primitif Régie La Passerelle 2009.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 25

Contre : 5 (Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON)

Abstention : 2 (MM. FRANZI, VALOT)

09.054 - Vote du Budget Primitif Régie Cinéma année 2009.

A L'UNANIMITE, **DECIDE** d'adopter le Budget Primitif Régie Cinéma 2009.

09.055 - Programme d'emprunts 2009

- **DIT** qu'une consultation aura lieu auprès de divers organismes prêteurs en vue d'obtenir des propositions sur la réalisation des emprunts.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le ou les contrats de prêts.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 25

Contre : 7 (Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON, FRANZI, VALOT)

Abstention : 0

09.056 - Prêt relais de 1 330 00,00 Euros Régie la Passerelle

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt relais avec la CDC à hauteur de 1 330 000 euros

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 27

Contre : 5 (Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON)

Abstention : 0

09.057 - Vote des 3 taxes année 2009

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2009 comme suit :

		TAUX N-1	TAUX N
La pour dans de sa	TH	14,00	14,00
	FB	17,73	17,73
	FNB	57,53	57,53

présente délibération peut faire l'objet d'un recours excès de pouvoir devant le tribunal administratif un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

Le Trésorier principal de Melun Val de Seine,
est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 25

Contre : 2 (MM. FRANZI, VALOT)

Abstention : 5 (Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON)

09.058 - Actualisation loyer logement pour utilité de service

A L'UNANIMITE, **FIXE** le nouveau loyer, à compter du 1^{er} mai 2009 pour :

- le logement rue des Guinottes : 65,29 Euros arrondi à 65,00 Euros.

09.059 - Actualisation de l'autorisation de Programme et de crédits de Paiement de la Maison des Associations

Modifie ainsi sa délibération n° 08-139 en date du 02 octobre 2008 :

Autorisation de Programme (AP) = 1 109 835,00 Euros

Crédits de Paiements (CP) Chapitre 23 :

- 2007 : 122 033,72 euros
- 2008 : 952 005,78 euros
- 2009 : 35 795,50 euros

Autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement faisant l'objet des crédits de paiements ainsi définis

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 25

Contre : 0

Abstention : 7 (*Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON, FRANZI, VALOT*)

09.060 - Convention avec l'association de gestion de la résidence la Passerelle (AGRP)

APPROUVE la nouvelle convention avec l'AGRP relative à l'animation du développement économique de la commune, dans la cadre des compétences partagées avec la communauté, et du commerce de proximité et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 25

Contre : 0

Abstention : 7 (*Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON, FRANZI, VALOT*)

09.061 - Tableau des effectifs

ADOpte le tableau des effectifs annexé.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 25

Contre : 0

Abstention : 7 (*Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON, FRANZI, VALOT*)

09.062 - Création de postes – besoins saisonniers

A L'UNANIMITE ,

Service Jeunesse/Pré ados :

Avril 2009

- Ados 2 postes Grade : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe au 1^{er} échelon.
- Pré Ados 1 poste Rémunération accessoire : 7^{ème} échelon du grade animateur chef,
1 poste Rémunération accessoire : 1^{er} échelon du grade animateur principal,
- CLSH 2 postes Grade : adjoint d'animation de 2^{ème} classe au 1^{er} échelon

09.063 - Désignation du délégué élu du CNAS de 2009-2013

DESIGNE M. Olivier JACOB représentant des délégués élu au sein du Comité Nation d'Action Sociale pour la période de 2009 à 2013.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 27

Contre : 0

Abstention : 5 (*Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON*)

09.064 - Mise à disposition personnel à l'association de Gestion de la Résidence la Passerelle

EST INFORME des conditions dans lesquelles intervient la mise à disposition d'un employé communal auprès de l'association de Gestion de la Résidence la Passerelle pour une durée de trois ans.

ACCEPTE la mise à disposition à titre gratuit à dater de la prise d'effet de la convention, le 1^{er} mai 2009, jusqu'au 30 septembre 2010 au plus tard, puis à titre onéreux dont le montant correspondra aux remboursements des rémunérations, charges sociales, frais professionnels et avantages en nature éventuels.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 27

Contre : 0

Abstention : 5 (*Mme, DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON*)

09.065 - Rémunération activité accessoire assistance informatique

A L'UNANIMITE, FIXE à 14% du salaire de base brut assis sur l'indice 521 le montant de l'indemnité forfaitaire allouée en contrepartie du temps consacré à la commune en tant qu'assistant-conseil du service informatique.

La séance est levée à 23 heures